

Le développement durable des profits de Nicolas Hulot

Partenaire d'EDF, patron d'une florissante boîte : le CV du ministre a donné des suées à l'Élysée.

A peine choisi pour entrer au gouvernement, Hulot a bien failli en être sorti par Macron. Et d'une, l'écologiste préféré des Français a présidé une fondation largement financée par de nombreux groupes privés (lire ci-contre). Et de deux, il a créé, en 1990, une discrète société, Éole Conseil, qui ne brasse pas vraiment du vent...

Il est loin, le temps où le téléécologiste faisait des loopings en ULM dans l'émission « Ushuaïa », sur TF1 ; l'aventure lui a toutefois laissé un bel héritage. Baptisée Éole en mémoire de son défunt chien, sa société est essentiellement alimentée par des royalties touchées sur les ventes des shampoings, gels douche et autres lunettes estampillés « Ushuaïa ». La marque appartient à TF1, mais la chaîne a cédé la licence à une dizaine de grands défenseurs de la nature, tels L'Oréal ou l'opticien Atoll. Hulot, qui a signé un contrat avec TF1, touche une partie des royalties. En 1992, ce deal juteux lui rapportait déjà 745 000 francs (113 000 euros). Depuis, les recettes se sont envolées bien plus haut qu'un ULM...

Millionnaire de rien

A partir des années 2000, selon une dizaine de comptes annuels consultés par « Le Canard », Éole Conseil a dégagé entre 480 000 et 715 000 euros de chiffre d'affaires par an. Une vraie machine à cash pour l'écolo de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine) : seul salarié, Hulot en possède 99,9 % des parts. Autrement dit, il encaisse tous les bénéfices...

Au fil des années, la société a ainsi accumulé quelque 3 millions d'euros de fonds propres. Ce trésor de guerre n'appartient qu'à Hulot et s'ajoute à ses émoluments annuels : 290 000 euros de salaires en 2013, complétés par 66 000 euros de dividendes, soit 356 000 euros de revenus au total, selon les comptes déposés par Hulot cette année-là. Depuis, le guide vert fait preuve d'une obscure transparence : les comptes des années 2014 et 2015 ont été déposés sous le régime de la confidentialité, et ceux de l'année 2016 ne sont pas encore connus. Plus gênant, en pleine loi sur la moralisation : selon les statuts mis à jour le 21 juin, Éole a pour objet la « création » de livres ou de films, « la promotion (...) de l'image et de la personne de Nicolas Hulot », mais aussi le « conseil en relations publiques et en communication sous toutes ses formes » ou encore « l'organisation et l'animation de conférences ». Des « conseils » et des « conférences », un cocktail en or pour alimenter une nouvelle affaire de conflits d'intérêts ? Que nenni, assure Nicolas Hulot au « Canard » : « Je n'ai jamais donné de conférences rémunérées ni joué les consultants. Toutes les recettes d'Éole proviennent des produits Ushuaïa et de droits d'auteur sur des livres. » Mais l'Élysée a vite prié Hulot d'abandonner la direction de sa société...

Questions pour un shampoing

Le 16 mai, veille de sa nomination au gouvernement, le futur ministre a convoqué une assemblée générale avec ses deux associés : un ami de Saint-Lunaire, qui possède deux parts, et Éric Mâcheras, un expert-comptable, qui en détient deux autres (sur 4 137 au total). Ce jour-

là, Hulot a abandonné la gérance de sa boîte, et la SARL Éole a été transformée en société par actions simplifiée. Exit, le gérant Hulot généreusement rémunéré ! Place au président bénévole, Éric Mâcheras. Notre ministre écolo, cependant, reste proprio de sa boîte et continuera de toucher des dividendes pas vraiment garantis verts.

En 2006, Greenpeace avait placé les produits de beauté de la marque Ushuaïa sur sa « liste rouge » des cosmétiques contenant des produits chimiques dangereux. Le mois dernier, dans son hors-série sur les cosmétiques, le magazine « 60 Millions de consommateurs » a encore épinglé trois produits de la marque. Dans un gel douche Énergie Zen, l'association a trouvé « un grand nombre de colorants susceptibles de provoquer des allergies, ainsi que plusieurs polymères (plastiques) difficilement biodégradables ». Et, dans un déodorant, elle a décelé la « présence de benzyl salicylate, une substance (...) soupçonnée d'être un perturbateur endocrinien ». Miam !

Comme tous les ministres, Hulot a jusqu'au 17 juillet pour transmettre ses déclarations de patrimoine et de revenus à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Après quoi, celle-ci les épluchera. Y a du boulot...

Fondation en béton

A défaut de (complètement) lâcher sa société commerciale, Hulot a refilé les clés de sa fondation à Audrey Pulvar, qui en a pris la présidence le 28 juin. Difficile de faire autrement : plusieurs mécènes historiques de la Fondation Nicolas Hulot (rebaptisée « Fondation pour la nature et l'homme ») se trouvent dans le champ de compétences du ministre Hulot. « Tout sera déclaré à la Haute Autorité (pour la transparence de la vie publique), c'est elle qui appréciera s'il y a conflit d'intérêts », indique Hulot au « Canard ». En croisant les doigts ?

Jusqu'en 2012, EDF a versé 460 000 euros par an à la fondation créée (et présidée) par Hulot. Depuis, l'électricien a réduit la voilure, mais il allonge encore 100 000 euros par an, confirme EDF au Palmipède. « Un soutien déterminant », saluait Hulot, le 19 mai 2016, en serrant chaleureusement la pogne de Jean-Bernard Lévy, le patron d'EDF, devant les photographes. Un an plus tard, le mélange des genres s'avère quelque peu radioactif... Après l'avis rendu par l'Autorité de sûreté nucléaire, la semaine dernière, Hulot, qui n'est pas un fan de l'atome, va devoir prendre position sur l'EPR de Flamanville face à son ancien « partenaire »...

Dans son décret d'attribution, le ministre Hulot a aussi la main sur « l'économie circulaire » (le recyclage des déchets), le marché chouchou de Veolia. Or, de 2012 à 2017, Veolia a casqué 200 000 euros par an à la Fondation, et ce généreux mécène siège même à son conseil d'administration ! Autre sponsor garanti vert, Vinci (désigné pour construire l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes) a financé la Fondation, en 2014 et en 2015, à hauteur de 30 000 euros. Et TF1, Bouygues Télécom, la SNCF ou encore L'Oréal versent chacun une obole comprise entre 30 000 et 250 000 euros par an. Un ministre vert à l'esprit ouvert !